

Agir pour
la biodiversité



Les busards

Suivi et protection des nichées
en Charente-Maritime



Nid de busard protégé, visible depuis la moissonneuse

Dans notre région, les busards sont de bons alliés pour les agriculteurs car ils se nourrissent de petits rongeurs, comme le campagnol des champs, et d'insectes.

Entre 50 et 90 % des nichées de busards sont détruites lors des moissons, si elles ne sont pas protégées.

L'investissement des équipes LPO et des agriculteurs est donc essentiel pour que les busards continuent à se reproduire dans les plaines et les marais.

Les busards



Mâle de busard Saint-Martin
Mâle et femelle de busard cendré

Le busard cendré, migrateur, est présent d'avril à septembre et passe l'hiver en Afrique. Le busard Saint-Martin et le busard des roseaux sont présents toute l'année.

Les busards nichent au sol. Depuis une trentaine d'années, ils se reproduisent de plus en plus dans les cultures d'orge et de blé (rarement dans le colza) où ils trouvent une végétation suffisamment haute et dense pour camoufler leurs nichées. Cependant, les jeunes encore incapables de voler sont souvent fauchés par les machines pendant la moisson.



Quels signes indiquent la présence d'un nid dans une parcelle ?

- Le vol répété des busards au-dessus d'un champ
- Des parades nuptiales en vol
- Des busards souvent posés sur les chemins proches
- Lors d'une intervention sur la parcelle : l'envol d'une femelle
- Pendant la moisson : le vol circulaire répété, parfois accompagné de cris.



Mâle de busard des roseaux

Différencier les busards

Chez les busards Saint-Martin et cendré, les mâles sont gris avec le bout des ailes noir. Leurs femelles ont un plumage brun et le croupion blanc.

Le busard des roseaux est souvent tricolore (noir, gris et brun) pour le mâle, et marron uniforme avec une tête et des épaulettes crème pour la femelle.



Nid de busard

Poussins de busard



La LPO en action avec les agriculteurs

Au printemps : la recherche des nids

À partir de fin avril, les équipes LPO sillonnent le territoire du Marais poitevin ainsi que les plaines d'Aunis et de Néré à Bresdon. Elles recherchent des indices de présence et localisent précisément les nids à l'aide de jumelles, d'une longue-vue et d'un GPS.

L'agriculteur est contacté pour qu'il accorde l'autorisation d'aller dans sa parcelle. Puis, le nid est visité en suivant les passages laissés par les machines agricoles, pour ne pas endommager les cultures et limiter les traces qui guideraient les prédateurs. La longueur des ailes des poussins est mesurée pour estimer la date de leur envol et l'exploitant en est informé.

À l'approche de la moisson : la protection des nids

L'exploitant est de nouveau contacté, on lui demande l'autorisation de poser une protection autour du nid si les jeunes ne se sont pas envolés. Selon l'espèce et l'âge des poussins, une protection grillagée adaptée est mise en place. Celle-ci est signalée par des piquets bien visibles depuis la moissonneuse.

Cette protection est doublement efficace :
- Les jeunes oiseaux qui ont tendance à se déplacer restent à l'intérieur, à l'abri des machines et autres dangers.
- Les éventuels prédateurs (renards, chats...), qui repéreraient le nid après la moisson quand il n'est plus caché par la végétation, ont difficilement accès aux poussins et rares sont les nichées détruites.

Pendant la moisson : le contournement des nids

L'exploitant moissonne sa parcelle en contournant la protection mise en place.

Après la moisson : l'envol des jeunes

Les adultes continuent à nourrir les poussins protégés. Les abandons sont très rares. Les bénévoles assurent le suivi de la nichée par des visites régulières. Ils retirent la protection après l'envol du dernier jeune. Ils reprennent ensuite contact avec l'agriculteur pour faire le bilan.

Protection grillagée des nids

Jeune busard



Vous avez trouvé un nid, que faire ?

Pour signaler un nid ou pour toute question, contactez-nous !

Numéro d'urgence :
06 26 94 44 32

N'hésitez pas à laisser un message.

Le bon réflexe

- Si vous découvrez un nid pendant la moisson, laissez sur pied 2 à 3 m² de céréales autour du nid, puis contactez le numéro d'urgence.

- Si un nid est déjà protégé dans votre parcelle, appelez-nous juste avant la moisson. Une personne de notre équipe empêchera les jeunes presque volants de s'échapper de la protection en sautant, à l'approche de la machine.

La participation des agriculteurs est très précieuse car elle fait gagner beaucoup de temps et permet d'agir efficacement.



Agir pour
la biodiversité

LPO Poitou-Charentes

21 rue Vaugouin, 17000 La Rochelle

05 46 50 92 21

charente-maritime@lpo.fr

Site : poitou-charentes.lpo.fr

 LPO en Charente-Maritime

Action réalisée avec le soutien de :



PREFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE



Observatoire
du patrimoine naturel
du Marais Poitevin



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Parc
naturel
régional
du Marais poitevin



Crédit Mutuel

Océan
la banque à qui parler